

permettre de demander des soumissions en mars de cette année et de commencer les travaux en août ou septembre. Pour ces raisons, nous ne pourrions pas demander de soumissions avant le mois de juillet et les travaux de construction sur le pilier principal seront retardés au début du printemps prochain. Nous espérons, cependant, que la province entreprendra l'aménagement de la route d'accès au pont du côté du Cap-Breton, cette année, et que les chemins de fer Nationaux de même entreprendront les changements qu'il leur faudra apporter à leurs voies sur l'île pour atteindre le pont projeté.

M. Cruickshank: Puis-je poser au ministre une question se rattachant à sa déclaration? Combien de personnes ce pont desservira-t-il?

L'hon. M. Chevrier: Il ne s'agit pas de desservir les gens, mais de relier la terre ferme de la Nouvelle-Écosse et l'île du Cap-Breton au moyen d'une grand route provinciale. De plus, une voie du National-Canadien passera sur ce pont.

M. Cruickshank: Le pipe-line aussi?

CHAMBRE DES COMMUNES

PERSONNEL DU SERGEANT D'ARMES—LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Hier soir, le représentant de Peterborough-Ouest a demandé au ministre des Finances si le personnel du sergent d'armes est visé par la loi des accidents du travail de l'Ontario. Je réponds oui.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

LE RÉSEAU NATIONAL—PALISSADES DÉTECTRICES D'ÉBOULIS

M. Fulton:

1. A quels endroits a-t-on installé des palissades détectrices d'éboullis électriques le long de la voie ferrée des chemins de fer Nationaux en Colombie-Britannique?

2. Quels autres dispositifs détecteurs de sécurité contre les éboullis et les pierres a-t-on installés?

3. A-t-on reçu des rapports relatifs au fonctionnement de ces installations?

4. Ces rapports révèlent-ils que ces installations sont satisfaisantes et permettent de localiser les éboullis et les pierres?

5. Sinon, en quoi laissent-elles à désirer?

6. Quelles autres installations envisage-t-on à cette fin et quand en entreprendra-t-on l'aménagement?

L'hon. M. Chevrier: Le National-Canadien nous communique les renseignements suivants:

[L'hon. M. Chevrier.]

1. On a installé, à titre d'essai, 1,720 pieds de palissades détectrices d'éboullis dans les limites de la subdivision Ashcroft, entre les bornes 93.7 et 94.0.

2. Dans certaines régions choisies, des gardiens et des patrouilleurs assurent un service d'inspection continu. Dans certaines sections, des signaux automatiques ont été installés afin de faciliter le mouvement des trains.

3. Oui.

4. Non pas en ce qui a trait aux palissades détectrices d'éboullis.

5. Il est difficile de maintenir en état de service les palissades détectrices d'éboullis quand il se produit une chute abondante de neige ou des éboullis.

6. On examinera l'à-propos d'installer d'autres palissades détectrices d'éboullis quand on connaîtra les résultats obtenus des installations d'essai.

PRODUITS DES TAXES ET DROITS DE DOUANE À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Au cours des onze mois terminés le 28 février 1950, quel a été le montant du revenu du ministère des Postes dans Terre-Neuve?

L'hon. M. McCann:

a) Taxes d'accise, \$2,646,306.08; droits d'accise, \$1,222,467.02; total, \$3,868,773.10.
b) Droits de douane: à l'importation, \$3,011,714.12; c) \$3,446,248.00; d) \$30,090.00.

NATIONAL-CANADIEN—PENSIONS

M. Knowles:

1. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent des pensions mensuelles de moins de \$25?

2. Combien ne reçoivent que la seule pension mensuelle de base de \$25?

3. Combien reçoivent des pensions mensuelles de service sans participation: a) de \$25.01 à \$29.99, b) de \$30 à \$39.99, c) de \$40 à \$49.99, d) de \$50 à \$59.99, e) de \$60 à \$69.99, f) de \$70 à \$79.99, g) de \$80 à \$89.99, h) de \$90 à \$99.99, i) de \$100 et plus?

4. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent des pensions mensuelles partiellement de base et partiellement à participation a) de \$25.01 à \$29.99, b) de \$30 à \$39.99, c) de \$40 à \$49.99, d) de \$50 à \$59.99, e) de \$60 à \$69.99, f) de \$80 à \$89.99, h) de \$90 à \$99.99, i) de \$100 ou plus?

L'hon. M. Chevrier: Voici les renseignements fournis par les chemins de fer Nationaux du Canada:

1. 31 en vertu de l'ancien régime établi par le National-Canadien.

2. 2,952.

3. a) De \$25.01 à \$29.99 par mois, 845; b) De \$30 à \$39.99 par mois, 655; c) De \$40 à \$49.99 par mois, 347; d) De \$50 à \$59.99 par mois, 234; e) De \$60 à \$69.99 par mois, 155; f) De \$70 à \$79.99 par mois, 107; g) De \$80 à \$89.99 par mois, 63; h) De \$90 à \$99.99 par